



Département de la Marne

Commune de SAINT JUST
SAUVAGE

Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage au 1/2000^e **SAINT JUST**

2.2

Arrêté par délibération du Conseil municipal en date du :
Approuvé par délibération du conseil municipal en date du :



Conseil - Développement - Habitat - Urbanisme
11 rue Pargeas 10000 TROYES Tél : 03 25 73 39 10 Fax : 03 25 73 37 53
cdhu.10@wanadoo.fr

Limites communales	Emplacements réservés
Limites de zones	① Elargissement rue de la Croix Begat 150 m ² (commune)
Eléments de protection (L.151-23)	② Elargissement rue des Moulins 1005 m ² (commune)
prairies à préserver	③ Elargissement virage 22 m ² (conseil départemental)
Boisements préserver	④ Entreprise concernée
Ressources du sous-sol à préserver (R.151-34 2°)	
EmpriSES susceptibles de faire l'objet de demandes d'autorisation d'exploiter (voir règlement écrit)	
OAP	
Périmètre des OAP	
Éléments bâti à préserver (L.151-19)	Bâtiments
	1 Église de Saint Just
	2 Villas XIX ^e
	3 Ancienne usine
	4 Ancien lavoir
	5 Château de Saint Just
	6 Front bâti
	7 Edouze
	8 Marie de Saint Just
	9 Maisons bourgeoises quai du canal des Moulins
	10 Corps de logis du château
	11 Moulin de Sauvage
	12 Murs du château